

## **RÉSUMÉ DU PLAN DE RÉDUCTION DES SUBSTANCES TOXIQUES (données 2012-2016)**

### **1. PROPRIÉTAIRE ET EXPLOITANT DE**

**L'ÉTABLISSEMENT :** GAY LEA FOODS  
COOPERATIVE LIMITED, 5200 PROM.  
ORBITOR  
MISSISSAUGA (ONTARIO)  
L4W 5B4

### **2. ÉTABLISSEMENT :**

GAY LEA FOODS COOPERATIVE  
LIMITED, ÉTABLISSEMENT DE GUELPH  
21, ave. Speedvale,  
West Guelph (Ontario)  
N1H 1J5

### **3. PERSONNE-RESSOURCE**

Henry Grbac

Directeur de la santé professionnelle, de la sécurité, de l'environnement et  
de la durabilité de Gay Lea Foods Co-operative Ltd.

Direct : 647-277-4309

5200, prom. Orbitor, Mississauga (Ontario)

L4W 5B4

Courriel : [hgrbac@gayleafoods.com](mailto:hgrbac@gayleafoods.com)

[www.gayleafoods.com](http://www.gayleafoods.com)

### **4. NUMÉRO D'IDENTIFICATION INRP : 004423**

### **5. NOMBRE D'EFFECTIFS ÉQUIVALENTS À TEMPS PLEIN : 94**

### **6. CODE SCIAN À DEUX, QUATRE ET SIX CHIFFRES :**

CTI canadienne : 10 - Industries alimentaires

CTI canadienne : 1049 - Autres industries de  
produits laitiers

CTI américaine : 2026 - Lait liquide

Code SCIAN 2 : 31-33 – Fabrication

Code SCIAN 4 : 3115 - Fabrication de  
produits laitiers

Code SCIAN 6 : 311515 - Produits laitiers

## 7. COORDONNÉES SPATIALES :

Établissement Guelph :

- i. Latitude : 43,55810
- ii. Longitude : -80,27040

## 8. SUBSTANCE

**TOXIQUE : ACIDE**

**SULFURIQUE**

N° CAS : 7664-93-9

## 9. SOMMAIRE DE SUIVI ET DE QUANTIFICATION

Année	Substance	Usine Guelph	Changement	Raison du changement
2012	Acide sulphirique	 39 tonnes		
			3 % (ou hausse de 1 tonnes)	Hausse de production
2013	Acide sulphirique	 40 tonnes		
			35 % (ou hausse de 14 tonnes)	Hausse de production
2014	Acide sulphirique	 54 tonnes		
			13 % (ou baisse de 7 tonnes)	Baisse de production
2015	Acide sulphirique	47 tonnes		
			Aucun changement	S/O
2016	Acide sulphirique	47 tonnes		

## 10. DÉCLARATION D'INTENTION

Gay Lea Foods s'engage à l'égard de programmes et projets de protection de l'environnement qui visent à protéger l'environnement, réduire la pollution et protéger la santé humaine. Notre direction a défini comme priorité de participer à la réduction des toxiques afin de protéger nos travailleurs contre l'exposition aux substances nocives et de garder l'environnement propre pour les générations de demain. Ainsi, nous avons pour intention de réduire les substances toxiques utilisées, créées et rejetées dans tous nos établissements de fabrication.

## **11. DESCRIPTION DES OPTIONS, RÉDUCTIONS ESTIMATIVES ET PROJECTIONS D'EFFICACITÉ**

L'objectif du développement d'un plan de réduction des toxiques est de réduire l'utilisation et le rejet de l'acide sulfurique dans les activités de notre usine de traitement des eaux usées. Un objectif secondaire est de cerner des options de réduction des toxiques qui réduiraient l'exposition excessive des employés à l'acide sulfurique afin de protéger leur santé en réduisant la quantité utilisée annuellement.

Chaque étape des activités de fabrication pouvant possiblement utiliser, créer, éliminer, transformer, rejeter (dans l'atmosphère, la terre et les plans d'eau), éliminer ou transférer hors site l'acide sulfurique a été évaluée et cernée. Chaque étape a ensuite été divisée en un ou plusieurs processus possibles. La quantité de la substance a fait l'objet d'un suivi et d'une quantification à l'aide d'un diagramme des opérations et des meilleures méthodes de quantification que possible. Toutes les options de réduction de l'acide sulfurique ont été évaluées et revues pour cerner des secteurs particuliers pour la réduction.

Aucune(s) option(s) de réduction des toxiques ne sera(ont) mise(s) en œuvre, car une option pour l'acide sulfurique n'est actuellement pas disponible.

**12. EXPLICATION DE LA RAISON POUR LAQUELLE AUCUNE OPTION N'EST MISE EN ŒUVRE** – Aucune option ne peut être cernée pour chacune des sept catégories de réduction des toxiques en vue de la réduction de l'acide sulfurique. L'acide sulfurique est employé pour un contrôle efficace du pH ajouté pour le traitement des eaux usées. Toutefois, les progrès des technologies émergentes ou des matières de rechange pouvant réduire la quantité utilisée et/ou qui peuvent être utilisées au lieu de l'acide sulfurique pour un effet moins toxique ou non toxique seront surveillées.